



Bulletin d'Analyse Stratégique

Financement du Terrorisme : Enseignements des dossiers transmis durant la période 2020-2025

Table des matières

I) Introduction	1
II) Activité déclarative durant la période 2020-2025	2
1) Évolution annuelle du nombre de Déclarations de soupçon (DS) reçues	2
2) Répartition des DS reçues entre soupçons de Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme.....	3
III) Analyse des dossiers transmis pour financement du terrorisme pour la période 2020-2025	
5	
1) Tendance générale	5
2) Ventilation des DS transmises par déclarant	5
3) Motifs de déclaration des DS transmises	6
4) Association du FT avec d'autres crimes.....	6
5) Instruments financiers utilisés	7
IV) Profil des personnes physiques	9
1) Age	9
2) Genre	9
3) Résidence	10
4) Nationalité des individus	10
5) Situation professionnelle	11
6) Individus faisant objet de sanctions financières ciblées.....	11
V) Profil des personnes morales.....	13
1) Date de création.....	13
2) Secteur d'activité.....	13
3) Pays d'immatriculation	14
4) Résidence	14
5) Nationalité des gérants	15
VI) Conclusion : Synthèse des signaux d'alerte détectés	17

Liste des figures

Figure 1 : Évolution annuelle du nombre de DS reçues.....	2
Figure 2 : Répartition des DS reçues selon le type de déclaration.....	3
Figure 3 : Ventilation annuelle des DS et des Rapports transmis en relation avec le FT pour la période 2020-2025.....	5
Figure 4 : Motifs des DS pour la période 2020-2025.....	6
Figure 5 : Ventilation des crimes associés au FT	6
Figure 6 : Ventilation des instruments financiers dans les cas de FT pour la période 2020-2022	7
Figure 7 : Ventilation des instruments financiers dans les cas de FT pour la période 2023-2025	7
Figure 8 : Ventilation en fonction de l'âge des PP en lien avec les cas de FT	9
Figure 9 : Ventilation en fonction du genre pour la période 2023-2025	9
Figure 10 : Ventilation annuelle en fonction du critère de résidence	10
Figure 11 : Répartition par nationalité des individus	10
Figure 12 : Ventilation en fonction des situations professionnelles des personnes physiques en lien avec les cas de FT.....	11
Figure 13 : Ventilation en fonction de la présence sur une liste de sanction.....	11
Figure 14 : Ventilation des PM en fonction de l'ancienneté pour la période 2020-2025.....	13
Figure 15 : Répartition des PM en fonction du secteur d'activité	13
Figure 16 : Ventilation des PM selon le pays d'immatriculation.....	14
Figure 17 : Ventilation selon le critère de la résidence dans le cas de FT	14
Figure 18 : Ventilation selon la nationalité des gérants des PM impliquées	15

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Ventilation en fonction des déclarants pour la période 2020-2025.....	5
---	---

Acronymes

CTAF: *Commission Tunisienne des
Analyses Financières*

DS.....*Déclaration de Soupçon*

FT*Financement du Terrorisme*

GAFI *Groupe d'Action Financière
International*

KYC *Know Your Customer*

OBNL :*Organisme à But Non Lucratif*

ONP.....*Office National des Postes*

PM.....*Personne Morale*

PP*Personne Physique*

SAR..... *Suspicious Activity Report*

SFC : *Sanctions Financières Ciblées*

STR..... *Suspicious Transaction Report*

TAR..... *Terrorism Activity Report*

TFR..... *Terrorism Financing Report*

I) Introduction

Avec la création du Groupe d'Action Financière (GAFI) en 1989, le mandat des Cellules de Renseignement Financier était exclusivement centré sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Cependant, la révision des recommandations du GAFI consécutive aux attentats du 11 septembre 2001, a conduit à l'extension de leurs compétences à la lutte contre le financement du terrorisme (FT).

Dans ce contexte, les CRF assument un rôle opérationnel dans l'analyse et l'identification des flux financiers suspects liés à des activités terroristes, objet des déclarations de soupçon (DS). Celles-ci sont analysées en s'appuyant sur un écosystème d'informations comprenant les bases de données externes, les sources ouvertes et la coopération interinstitutionnelle, notamment avec les services de renseignement et d'application de la loi.

Toutefois, la détection des flux financiers associés au terrorisme par les entités assujetties reste intrinsèquement complexe. Les fonds mobilisés peuvent provenir de sources parfaitement licites (salaires, revenus personnels, dons) et impliquer de faibles montants, sans présenter les signaux d'alerte habituels. Par conséquent, les assujettis rencontrent des difficultés à identifier les opérations liées à ce phénomène, particulièrement lorsque les transactions n'affichent pas de caractéristiques saillantes telles que des transferts transfrontaliers ou des mouvements en espèces significatifs. Ces difficultés renforcent la pertinence de l'analyse stratégique des déclarations de soupçons (DS).

Le présent bulletin vise à proposer une analyse structurée et approfondie des cas de soupçon de financement du terrorisme (FT) transmis par la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF) au procureur de la République. Cette analyse repose sur l'exploitation des données disponibles pour la période 2020–2025, comprenant 104 déclarations de soupçon (DS), 69 fiches stratégiques ainsi que plusieurs typologies identifiées. Elle aboutit à l'élaboration d'une liste de signaux d'alerte (« red flags ») à destination des assujettis, les autorités de contrôle et de supervision, ainsi que les autorités chargées de l'application de la loi.

II) **Activité déclarative durant la période 2020-2025**

L'activité déclarative en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Tunisie consiste en l'obligation légale faite aux assujettis désignés par l'article 107 de la loi organique n° 2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, telle que modifiée et complétée par la loi organique n° 2019-9 du 23 janvier 2019, de déclarer à la CTAF les opérations financières suspectes.

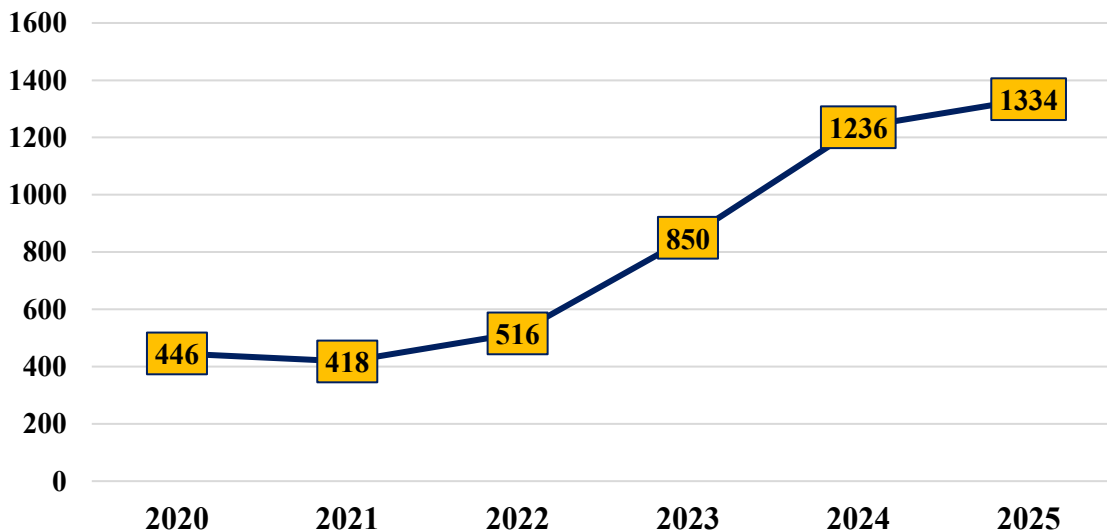
Depuis 2021 et l'adoption de la plateforme de GoAML par la CRF, les DS sont reçues sous l'une des formes numériques suivantes :

- **Déclaration sur les Activités Suspectes - Suspicious Activity Report (SAR)**
- **Déclaration sur les Transactions Suspectes - Suspicious Transaction Report (STR)**
- **Déclaration sur des Activités Terroristes - Terrorism Activity Report (TAR)**
- **Déclaration sur le Financement Du Terrorisme - Terrorism Financing Report (TFR)**

1) **Évolution annuelle du nombre de Déclarations de soupçon (DS) reçues**

Entre 2020 et 2025, l'activité déclarative a connu une évolution remarquable, comme l'illustre la figure ci-dessous.

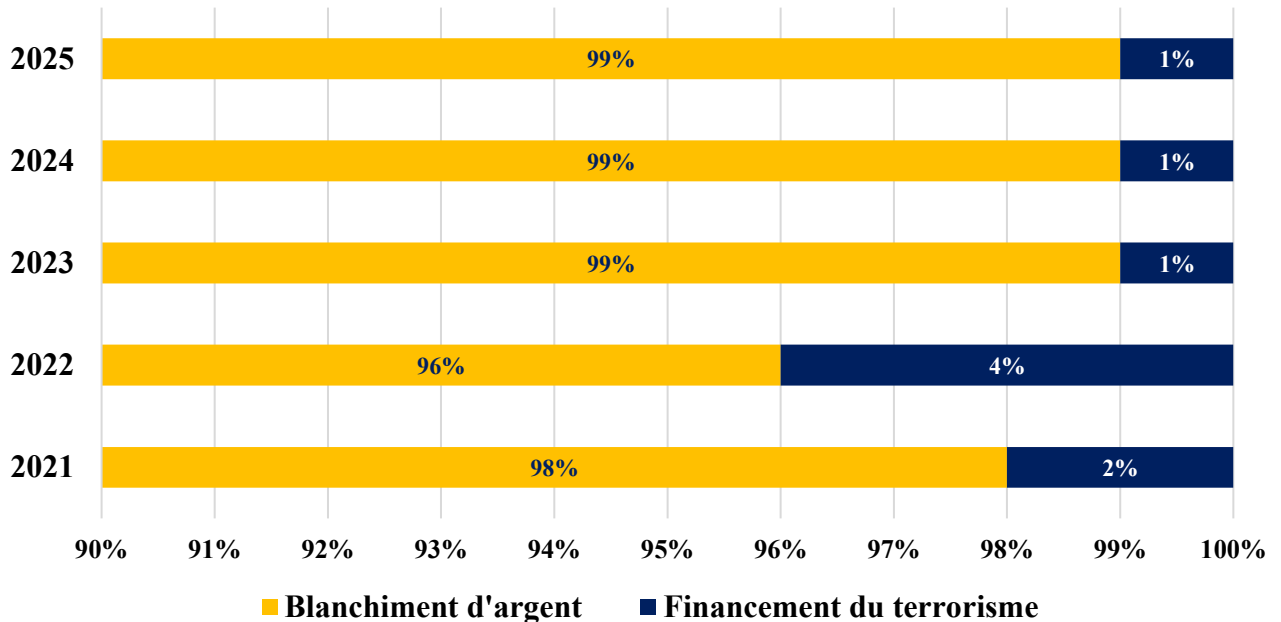
Figure 1 : Évolution annuelle du nombre de DS reçues



2) Répartition des DS reçues entre soupçons de Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme

Sur la période 2021¹-2025, les DS reçues peuvent être ventilés comme suit :

Figure 2 : Répartition des DS reçues selon le type de déclaration



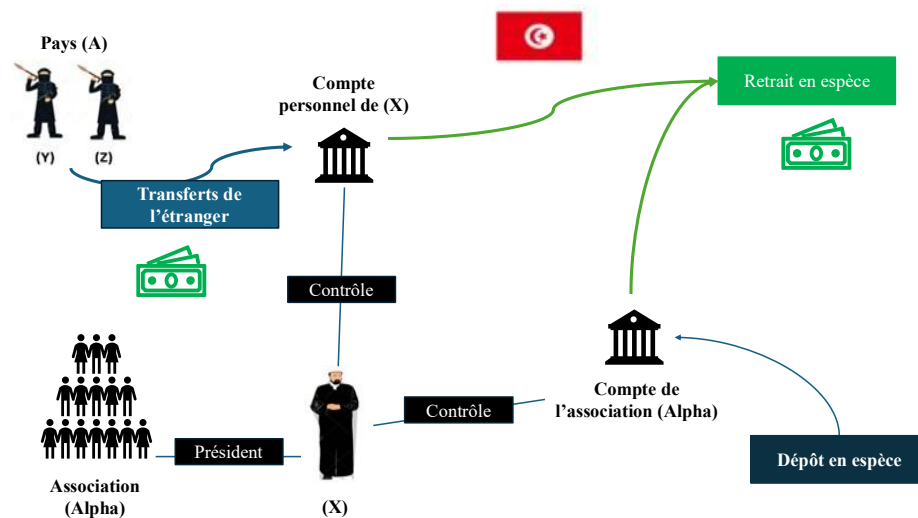
Sur la base des résultats de la figure ci-dessus, les déclarations de soupçon (DS) relatives au FT sont demeurées en moyenne, dans des proportions très faibles.

¹ Année d'entrée en exploitation de la plateforme GoAML

Mandats Internationaux à des fins de FT

Description du cas

- 1) Le compte de « X » a été alimenté par des transferts reçus de l'étranger via des mandats internationaux, dont les donneurs d'ordre résident dans le pays « A » ainsi que par des versements en espèces effectués par des tiers.
- 2) Le pays « A » présente une forte instabilité et la présence de plusieurs groupes terroristes.
- 3) Les fonds sont retirés en espèces.
- 4) Il s'avère que « X » est le président de l'Association « Alpha ».
- 5) Le compte de l'Association « Alpha » n'a enregistré qu'une seule opération de versement d'un montant de 1000 TND, suivie d'une opération de retrait en espèces.
- 6) « X » a ouvert un autre compte chez une autre banque de la place dont le fonctionnement est similaire à celui ayant fait l'objet de deux déclarations de soupçon.
- 7) « X » et son entourage immédiat sont défavorablement connus des services de la sûreté nationale en raison de leurs liens avec des groupuscules radicaux.

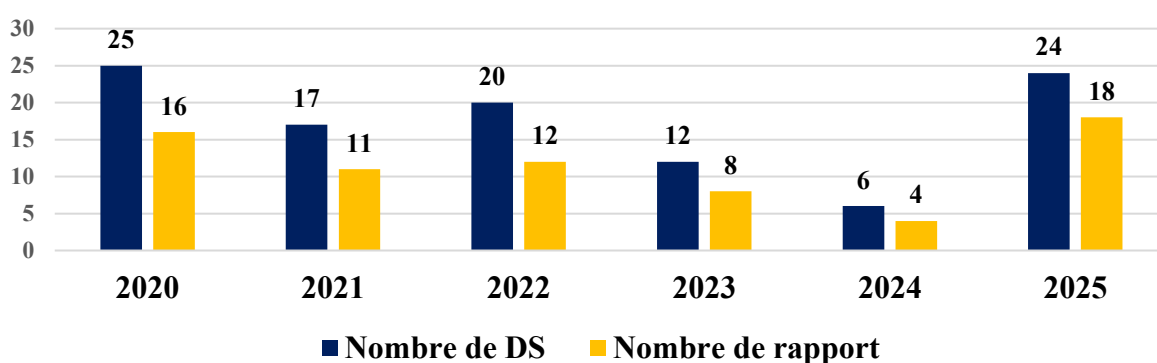


III) Analyse des dossiers transmis pour financement du terrorisme pour la période 2020-2025

1) Tendence générale

Durant la période 2020-2025, la CTAF a transmis 69 rapports portant sur 104 DS pour suspicions de FT. La ventilation annuelle de ces dossiers est présentée dans le graphique ci-dessous :

Figure 3 : Ventilation annuelle des DS et des Rapports transmis en relation avec le FT pour la période 2020-2025



2) Ventilation des DS transmises par déclarant

L'analyse des données met en évidence une forte prédominance du secteur bancaire et de l'Office National des Postes (ONP) sur toute la période. La ventilation pour la période 2020-2025 est donnée dans le tableau ci-dessous :

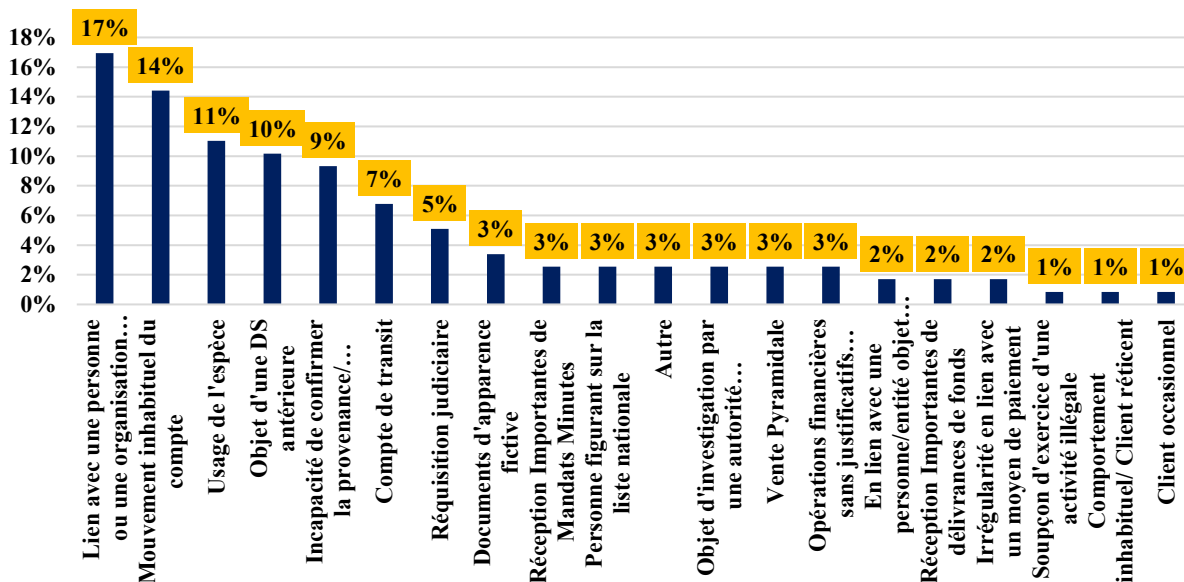
Tableau 1 : Ventilation en fonction des déclarants pour la période 2020-2025

Déclarants	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Banques et Office National des Postes	92%	100%	95%	70%	100%	81%
Compagnies d'Assurance, de Réassurance et les intermédiaires en Assurance	-	-	5%	8%	-	14%
Établissements de Microfinance	-	-	-	22%	-	-
Établissements de Paiement	-	-	-	-	-	5%
Sociétés de Leasing	8%	-	-	-	-	-
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

3) Motifs de déclaration des DS transmises

Cette section traite des motifs des déclarations ayant motivé l'émission des DS par les déclarants, durant la période 2020-2025.

Figure 4 : Motifs des DS pour la période 2020-2025



4) Association du FT avec d'autres crimes

Sur la période 2020–2025, les infractions et crimes associés au financement du terrorisme (FT) concernent principalement les infractions fiscales (28 %) ainsi que le trafic illicite de migrants (27 %). D'autres associations sont présentées dans le graphique ci-dessous :

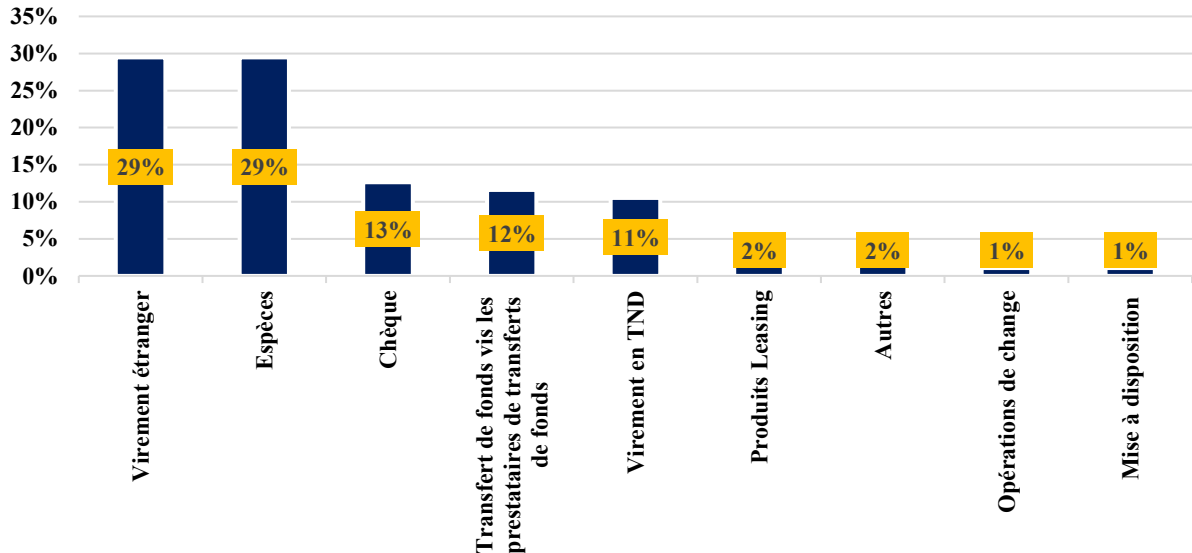
Figure 5 : Ventilation des crimes associés au FT



5) Instruments financiers utilisés

Pour la période 2020-2022, la ventilation des instruments financiers en fonction de leur récurrence telle qu'identifiée dans les cas de FT est donnée dans le graphique ci-dessous :

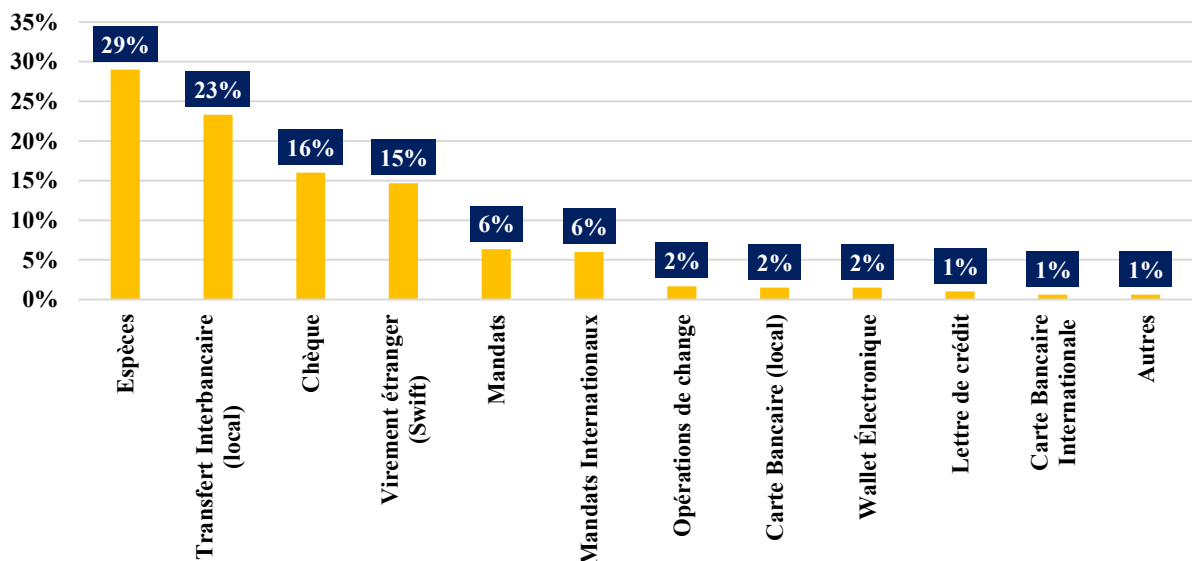
Figure 6 : Ventilation des instruments financiers dans les cas de FT pour la période 2020-2022



Les résultats récapitulés dans le graphique ci-dessus révèlent que les virements internationaux et les opérations en espèces constituent les instruments financiers les plus fréquemment observés dans les dossiers transmis au Procureur de la République pour suspicion de financement du terrorisme (FT) au cours de la période 2020-2022.

S'agissant de la période 2023-2025, le graphique ci-après met en évidence une évolution des tendances observées précédemment, marquée notamment par l'émergence de nouveaux instruments financiers, tels que les wallets électroniques et les cartes bancaires internationales.

Figure 7 : Ventilation des instruments financiers dans les cas de FT pour la période 2023-2025



Utilisation d'une entreprise et d'une association à des fins de financement de terrorisme

Description du cas

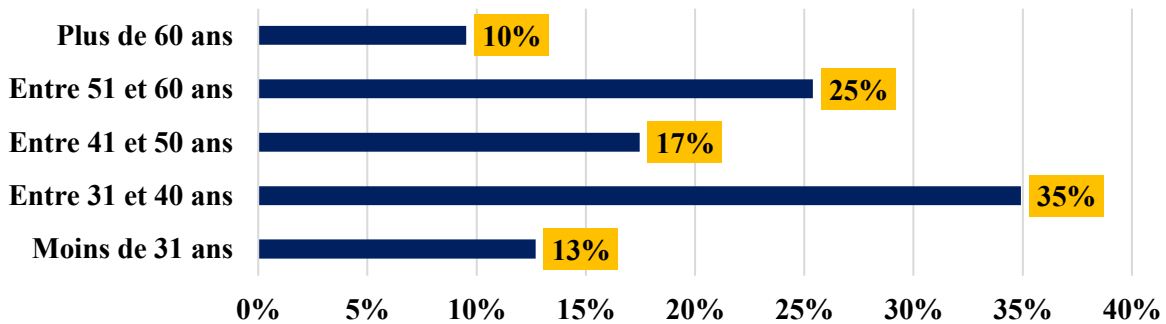
- 1) Le compte d'une Association caritative, présidée par un homme d'affaires tunisien (A), résident à l'étranger, a enregistré des transactions incompatibles avec son profil (paiement en faveur d'agences de voyages et hôtels).
- 2) Durant la période 2011-2021, l'enjeu financier des opérations enregistrées sur le compte de l'association est de 450 000 TND.
- 3) Le compte est alimenté principalement par des encaissements chèques, à hauteur de 50%, tirés sur des comptes bancaires ouverts aux noms de personnes et sociétés opérant dans divers domaines d'activités et par des versements en espèces de montants élevés, effectués par des tiers.
- 4) Le compte a été débité par des règlements de chèques émis en faveur d'hôtels implantés dans un pays à haut risque (pays de résidence de A), d'agences de voyages et compagnies aériennes, par des retraits en espèces et virements en faveur d'hôtels, agences de voyages et Personnes Politiquement Exposées (PPE), en l'absence de justifications économiques apparentes.
- 5) Les investigations sur les sources ouvertes convergent à indiquer le soutien financier du dénommé « A » à des réseaux terroristes et son implication dans des affaires de blanchiment d'argent et l'implication de l'Association, il assure la présidence dans des affaires de financement du terrorisme.

IV) Profil des personnes physiques

1) Age

La majorité des personnes physiques (PP) suspectées d'implication dans des cas de FT appartient à la tranche d'âge 31–40 ans (35 %) pour la période 2020-2025.

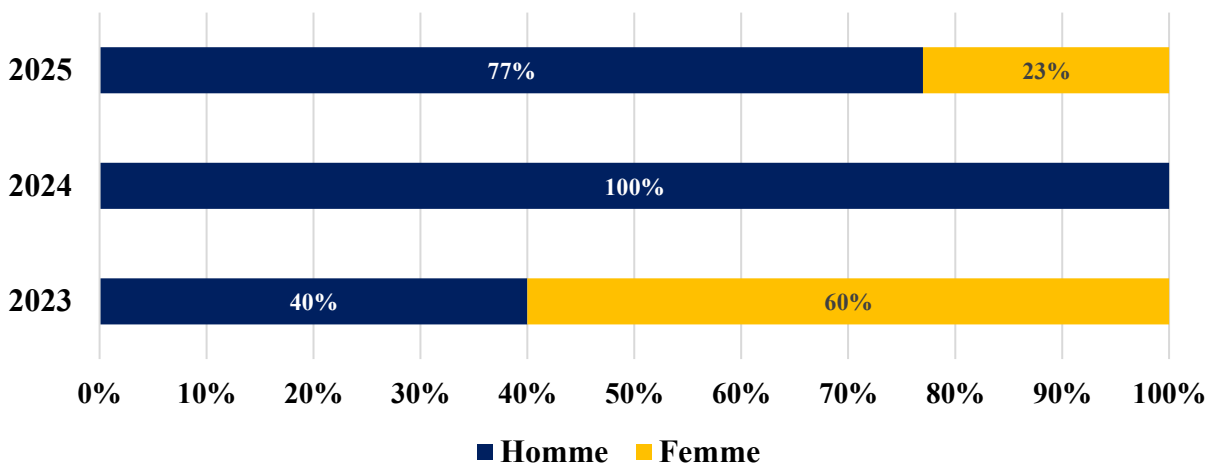
Figure 8 : Ventilation en fonction de l'âge des PP en lien avec les cas de FT



2) Genre

Les personnes physiques, objet des déclarations de soupçon ayant fait l'objet d'une transmission entre 2023 et 2025² pour suspicions de FT sont majoritairement des hommes avec un taux moyen de 74%. L'évolution annuelle est présentée dans le graphique ci-dessous :

Figure 9 : Ventilation en fonction du genre pour la période 2023-2025

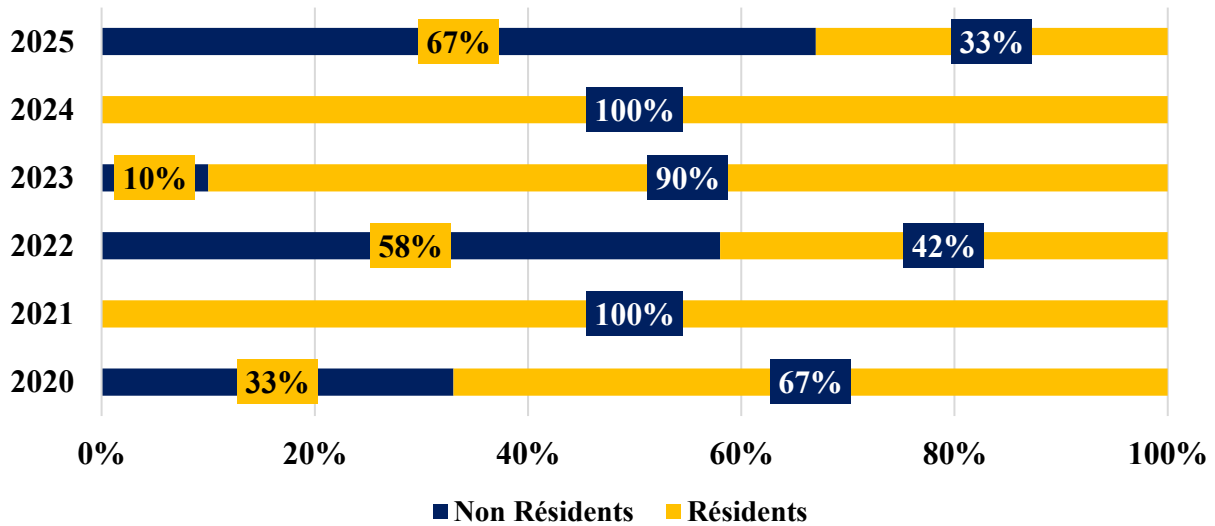


² Les données pour la période 2020-2022 sont indisponibles

3) Résidence

L'analyse des dossiers transmis durant la période 2020–2025, selon le critère de résidence, révèle que plus de 74 % des individus suspectés de FT sont résidents.

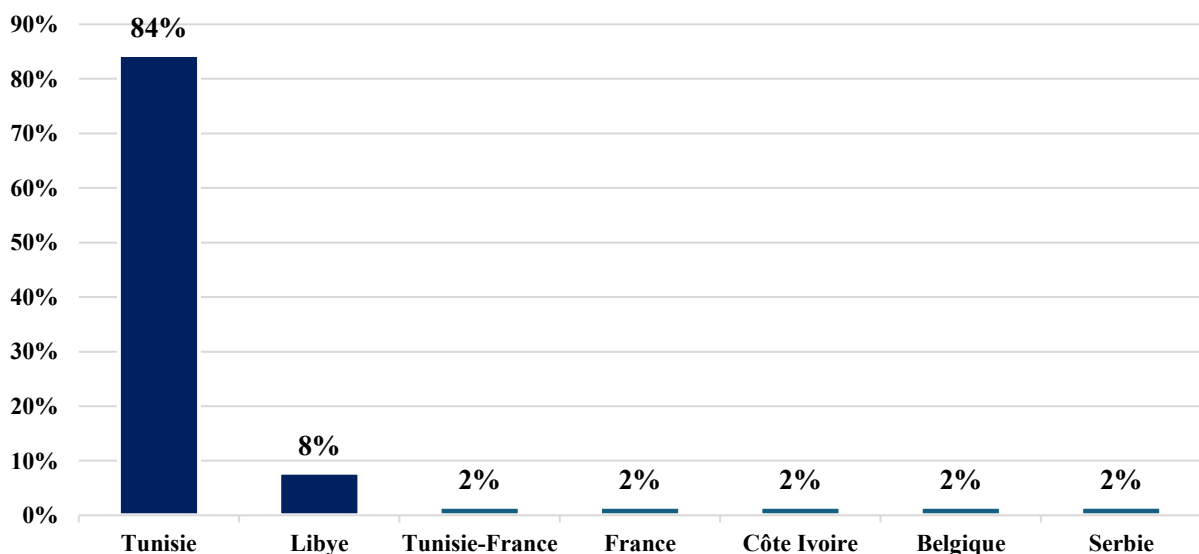
Figure 10 : Ventilation annuelle en fonction du critère de résidence



4) Nationalité des individus

Pour la période 2020–2025, 84 % des individus suspectés de FT sont de nationalité tunisienne. La répartition des nationalités est présentée dans le graphique ci-dessous :

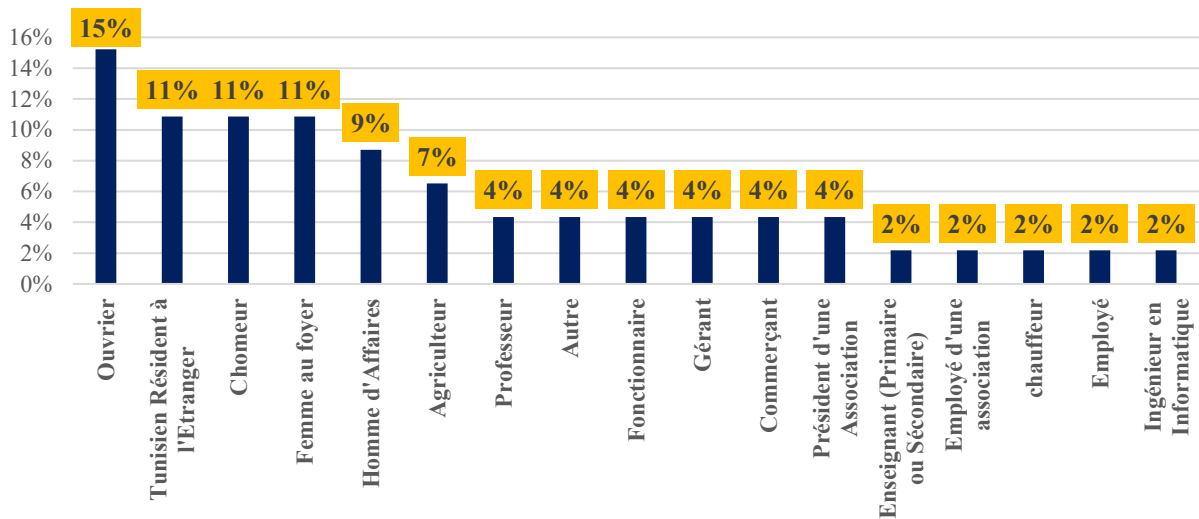
Figure 11 : Répartition par nationalité des individus



5) Situation professionnelle

L'analyse des données relatives aux individus suspectés de FT, ayant fait l'objet d'une transmission au procureur de la République durant la période 2020-2025, permet de mettre en évidence les situations professionnelles, présentées dans le graphique ci-dessous :

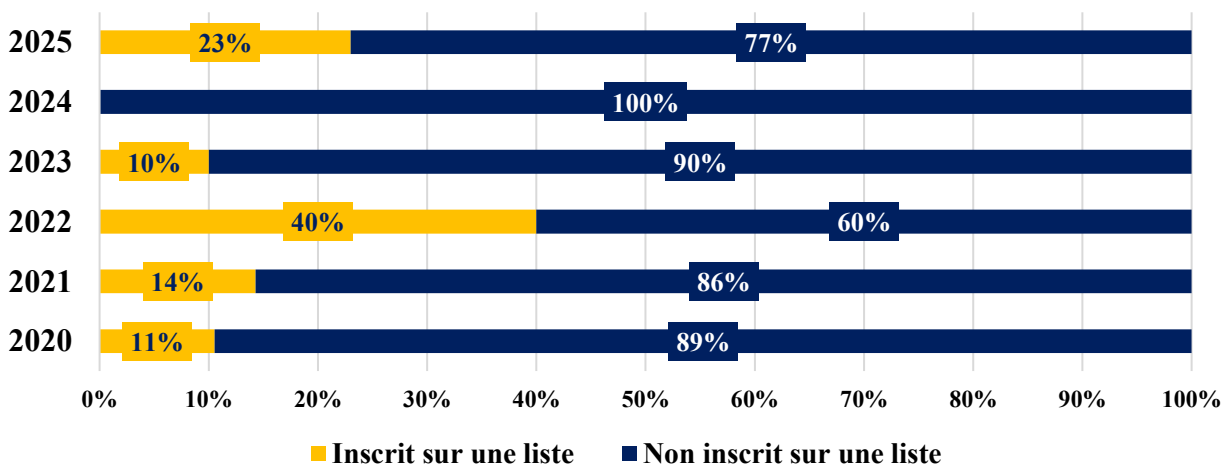
Figure 12 : Ventilation en fonction des situations professionnelles des personnes physiques en lien avec les cas de FT



6) Individus faisant objet de sanctions financières ciblées

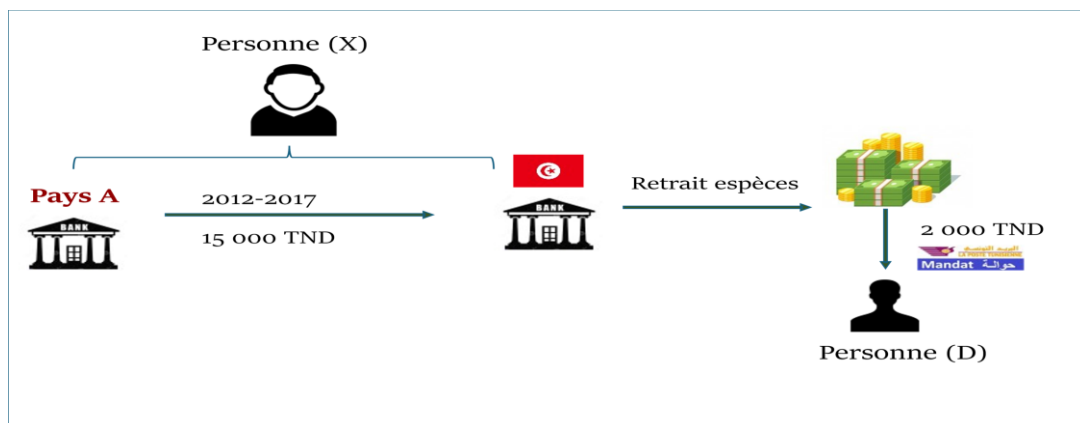
La part des individus faisant l'objet de sanctions financières ciblées (SFC) parmi les personnes ayant fait l'objet de rapports transmis au procureur de la République pour des motifs liés au FT durant la période 2020–2025 s'élève à 16,5 %. La ventilation annuelle est présentée dans la figure ci-dessous.

Figure 13 : Ventilation en fonction de la présence sur une liste de sanction



Financement du Terrorisme via des transferts de l'étranger:

- 1) Le compte personnel du dénommé (X), Tunisien, résident dans un pays « A », sans emploi, a été alimenté par des transferts de l'étranger qui sont jugés suspects.
- 2) Le compte ouvert en Tunisie du dénommé (X) a été alimenté durant la période allant de 2012 à 2017 par des transferts provenant de son compte personnel ouvert dans le pays (A), d'un montant total de 15 000 dinars. La totalité de ces fonds a été retirée en espèces.
- 3) Durant la période 2018-2020, le dénommé (X) procède à l'envoi de 15 mandats via un prestataire de transfert de fonds totalisant 2 000 dinars au profit d'une personne physique (D) de nationalité tunisienne.



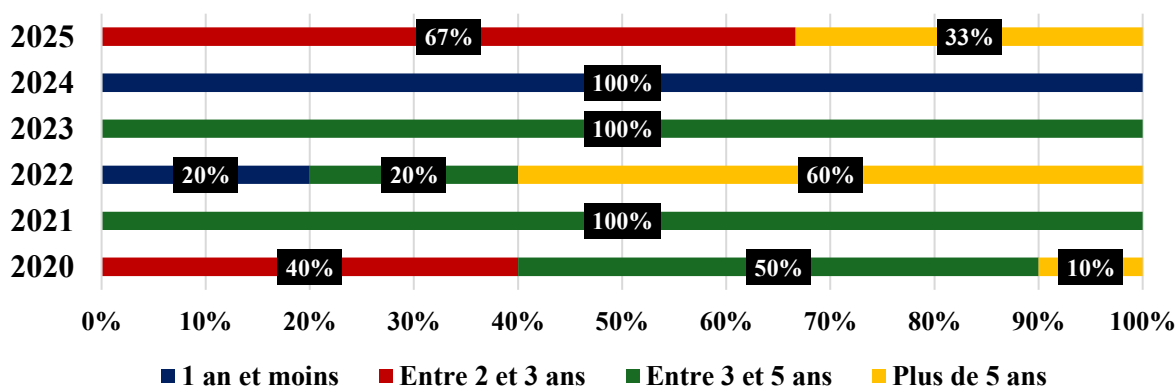
- 4) La coopération avec la CRF du pays « A » a confirmé que le dénommé (X) a fait l'objet d'une enquête pour des motifs de FT. Durant la période allant de 2017 à 2018, il a procédé à l'envoi de 3299 USD à des collecteurs de fonds via des délivrances de fonds. Ces collecteurs de fonds « **installés** » dans le pays B servent de financiers et bailleurs de fonds à des membres de l'organisation terroriste « DAECH » présents sur la zone syro-irakienne.
- 5) Le compte du dénommé (X) ouvert dans le pays « A » a été crédité d'un montant total de 22 000 EUR et débité d'un montant de 21 000 EUR.
- 6) Le dénommé « X » a procédé via sa carte bancaire internationale à des paiements en faveur de compagnies aériennes (234 transactions d'un montant total de 11 655 USD).

V) Profil des personnes morales

1) Date de création

La répartition des Personnes Morales (PM) ayant fait l'objet d'une transmission au procureur de la République pour suspicion de FT au cours de la période 2020-2025, selon leur ancienneté (durée d'existence) est présentée dans le graphique ci-dessous :

Figure 14 : Ventilation des PM en fonction de l'ancienneté pour la période 2020-2025

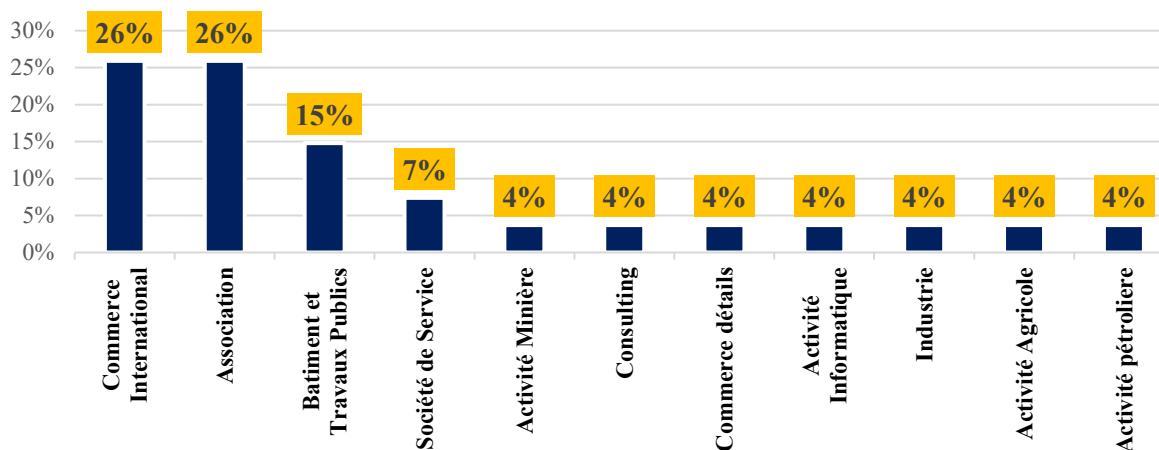


Sur la période considérée, les personnes morales dont la date de création est entre 2 à 5 ans représentent la majorité des entités transmises (64 %), suivies des entités de plus de 5 ans. Les structures récentes, créées depuis un an ou moins, ne représentent quant à elles que 12 % de l'ensemble.

2) Secteur d'activité

La répartition des personnes morales impliquées dans des cas de financement du terrorisme selon le secteur d'activité est présentée dans le graphique ci-dessous :

Figure 15 : Répartition des PM en fonction du secteur d'activité

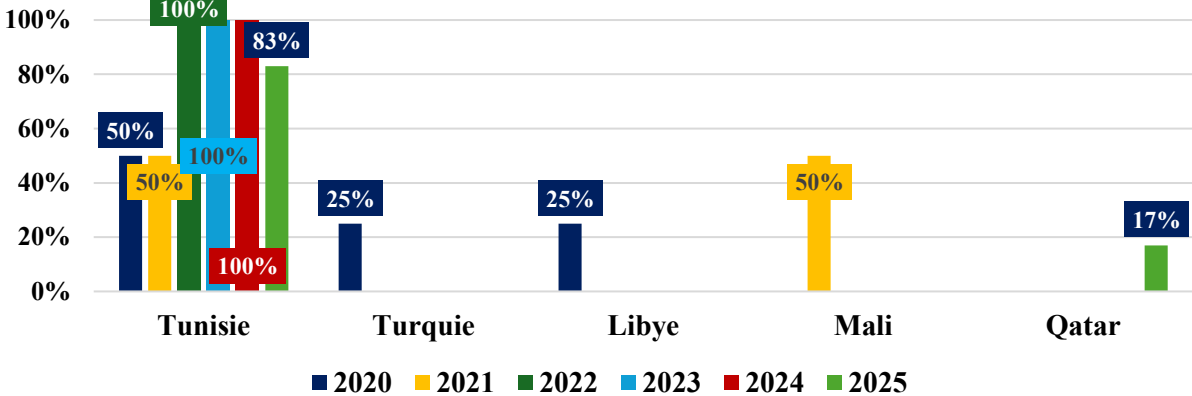


Sur la période 2020-2025, les personnes morales exerçant une activité de commerce international ainsi que les associations constituent les catégories les plus fréquemment concernées par une transmission au procureur de la République pour suspicion de FT.

3) Pays d'immatriculation

Les résultats de la répartition annuelle des PM, objet des dossiers transmis au procureur de la République, en fonction du pays d'immatriculation sont résumés dans le graphique suivant :

Figure 16 : Ventilation des PM selon le pays d'immatriculation

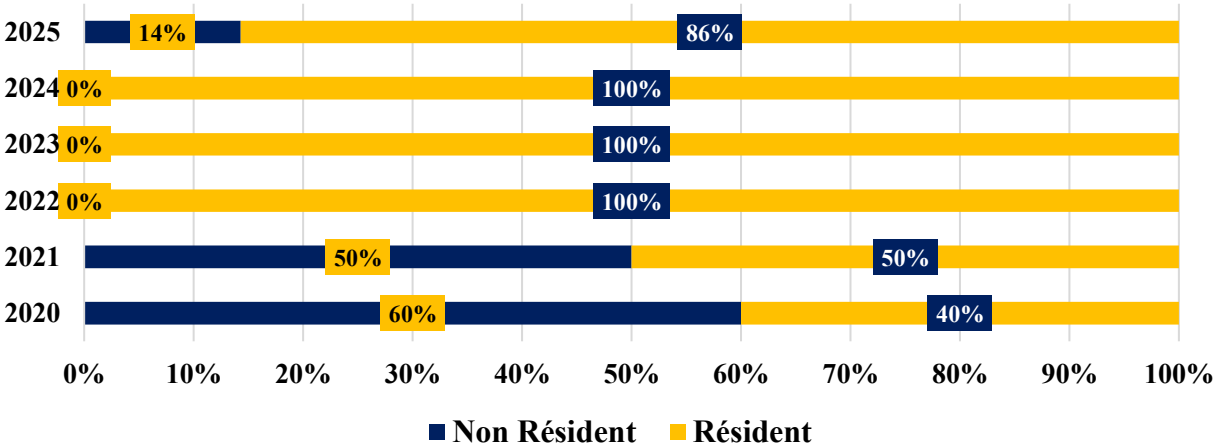


L'analyse de ce graphique révèle la prépondérance des personnes morales tunisiennes parmi les entités transmises pour suspicion de FT durant la période 2020-2025, avec l'identification de personnes morales domiciliées en Libye et en Turquie en 2020 (25%) et au Mali en 2021 (50%).

4) Résidence

Durant la période étudiée, 70 % des personnes morales ayant fait l'objet de déclarations de soupçon (DS) transmises pour des suspicions de financement du terrorisme sont résidentes, conformément à la répartition présentée dans le graphique suivant :

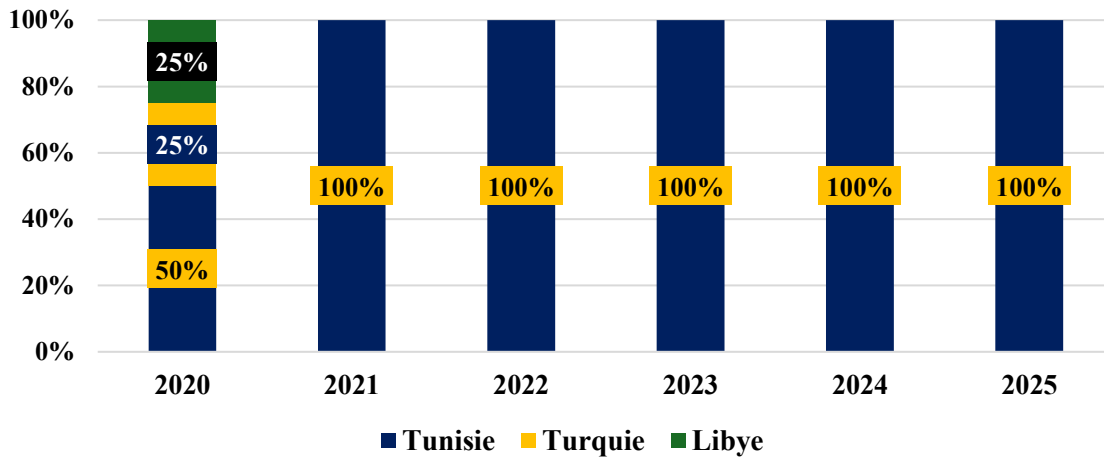
Figure 17 : Ventilation selon le critère de la résidence dans le cas de FT



5) Nationalité des gérants

Pour la période 2020-2025, 90 % des gérants d'entreprises ayant fait l'objet d'une transmission au procureur de la République sont de nationalité tunisienne.

Figure 18 : Ventilation selon la nationalité des gérants des PM impliquées



Financement du terrorisme via des mandats internationaux

Description du cas

- 1) Un client occasionnel, le dénommé (X), issu d'un pays d'Afrique subsaharienne, a bénéficié, sur une période de 08 mois, de **57** mandats internationaux de type Western Union et Money Gram totalisant **60 943,24** dinars tunisiens, retirés en espèces auprès d'un même établissement financier.
- 2) Il s'avère que les mandats ont été émis par des ressortissants de plusieurs pays différents à haut risque en matière de financement du terrorisme, qui se situent géographiquement dans la région de l'Afrique subsaharienne avec l'absence de lien de parenté entre les donneurs d'ordre et le bénéficiaire, ce qui soulève des questions sur la légitimité des fonds reçus.
- 3) Les investigations ont révélé que le dénommé (X) et certains intervenants dans le dossier sont connus auprès des autorités chargées de l'application de la loi comme étant des extrémistes ayant des liens avec des organisations terroristes.



VI) Conclusion : Synthèse des signaux d'alerte détectés

L'objectif de ce document est de sensibiliser quant aux risques relatifs au financement du terrorisme et de fournir des indicateurs permettant d'appuyer les efforts des assujettis dans la détection de ces cas.

1- Indicateurs relatifs aux flux et aux mouvements de fonds

- Provenance ou destination des fonds non justifiée (incapacité du client à produire des justificatifs économiques)
- Transferts internationaux multiples provenant de pays à haut risque
- Usage récurrent des espèces
- Recours intensif aux mandats internationaux souvent émis par plusieurs personnes sans lien familial
- Mouvements inhabituels sur les comptes : activité soudaine, flux incohérents avec le profil économique du client
- Opérations de change fréquentes sans justification.

2- Indicateurs en lien avec le profil du client

a. Pour les personnes physiques :

- Présence sur une liste de sanctions
- Lien avec individus connus pour des faits de radicalisation, d'extrémisme ou de terroriste
- Client faisant l'objet d'une enquête judiciaire ou d'une réquisition
- Profil socio-économique incohérent : absence d'activité déclarée, revenus bas mais volumes élevés de flux entrants
- Client occasionnel recevant des montants significatifs en provenance de pays à risque.

b. Pour les personnes morales

- Associations caritatives présentant des flux suspects (versements importants en espèces, paiements à des hôtels/agences de voyage situés dans des pays à risque)
- Sociétés récemment créées (moins de trois ans) ou demeurées inactives, mais enregistrant des transactions inhabituellement importantes
- Sociétés immatriculées dans des juridictions sensibles.
- Gérants non-résidents ou changeant fréquemment.

3- Indicateurs liés aux comportements

- Réticence à fournir des documents ou informations du KYC
- Manque de cohérence entre les déclarations du client et les mouvements constatés
- Présence de documents comportant des incohérences avec les opérations financières (ex. : dates incohérentes avec les opérations financières, incohérence entre les montants figurant dans les documents et les opérations financières, incohérence entre l'objet du contrat et l'activité du client)
- Présence de documents d'apparence fictive
- Changements rapides de comportement opérationnel.

4- Indicateurs sectoriels et canaux utilisés

- Usage accru des services numériques par des établissements de paiement récemment apparus parmi les déclarants
- Transferts interbancaires locaux de petits montants avec une fréquence élevée remarquable
- Opérations bancaires simples (espèces, virements, chèques)

Les éléments ci-dessous synthétisent les principaux signaux d'alerte à retenir :

Ce qu'il faut retenir

- Client/personne morale listé sur une liste de sanctions.
- Multiples mandats internationaux provenant de pays à haut risque.
- Versements en espèces élevés suivis de retraits immédiats ou paiements vers hôtels/agences de voyages.
- Association/ OBNL présentant des flux incohérents avec sa mission.
- Absence de justificatifs économiques malgré un volume important de mouvements.
- Utilisation inhabituelle de moyens de paiement électroniques.
- Compte bancaire alimenté par multiples donneurs d'ordre non liés.
- Client occasionnel réalisant des opérations fréquentes ou élevées.
- Transferts internationaux provenant de zones sensibles sans finalité claire.



www.ctaf.gov.tn